

ORDRE DU JOUR

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUCIEN, dûment convoquée et tenue le 18 janvier 2022, à 19h 30, par visioconférence.

- 1 Mot de bienvenue
 - 2 Signification de convocation
 - 3 Lecture et adoption du procès-verbal
 - 4 Embauche d'un directeur général et greffier-trésorier
 - 5 Levée de la séance
-

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUCIEN**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUCIEN, dûment convoquée et tenue le 18 janvier 2022, à 19 h 30, par visioconférence.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur Stéphane Roberge,	conseiller siège no 1
Monsieur Richard Sylvain,	conseiller siège no 4
Monsieur Michel Côté,	conseiller siège no 5
Madame Isabelle Trépanier,	conseillère siège no 6

ÉTAIT PRÉSENTE, mais sans lien vidéo (audio seulement)

Madame Katrine Cormier,	conseillère siège no 2
-------------------------	------------------------

ÉTAIT ABSENTE :

Madame Maryse Joyal,	conseillère siège no 3
----------------------	------------------------

Tous formant quorum sous la présidence de Madame Maryse Collette, mairesse.

1. MOT DE BIENVENUE

Madame la mairesse souhaite la bienvenue et déclare la séance ouverte à 19h30.

2. SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Le Conseil constate et mentionne que l'avis de convocation a été signifié, tel que requis par le Code municipal du Québec à tous les membres du conseil.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Richard Sylvain, et résolu à l'unanimité des conseillers, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée. #2022-01-013

4. EMBAUCHE D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER TRÉSORIER

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit embaucher un nouveau directeur général suite au départ de M. Alain St-Vincent-Rioux;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection composé de Messieurs Stéphane Roberge et Richard Sylvain ainsi que de Madame Maryse Collette, mairesse, à la suite des entrevues passées;

EN CONSÉQUENCE, **il est proposé par Madame Isabelle Trépanier,** et résolu à l'unanimité :

QUE : la candidature de Monsieur Michael Bernier soit retenue et que les conditions et rémunérations soient plus amplement décrites dans un contrat d'embauche entre la Municipalité de Saint-Lucien et Monsieur Michael Bernier;

ET QUE

Madame Maryse Collette, mairesse et Monsieur Stéphane Roberge conseiller, soient autorisés pour et au nom de la Municipalité de Saint-Lucien à signer ledit contrat de travail. Monsieur Bernier entrera en poste le 26 janvier prochain.

Adoptée. #2022-01-014

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur Michel Côté, et résolu à l'unanimité des conseillers, de lever l'assemblée.

Adoptée. #2022-01-015

Maryse Collette
Mairesse